

CONSEIL EXECUTIF

Vingt-huitième session

Point 7.3 de l'ordre du jour



EB28/WP/5
31 mai 1961

ORIGINAL : FRANÇAIS ET
ANGLAIS

COMPTE SPECIAL POUR L'ERADICATION DU PALUDISME

Projet de résolution présenté par les Rapporteurs

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur le compte spécial pour l'éradication du paludisme;¹

Considérant les mesures prises par la Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé dans sa résolution WHA14.15 pour assurer le financement du programme d'éradication du paludisme;

Reconnaissant que la mise en oeuvre du plan de financement progressif de la totalité du programme au moyen du budget ordinaire exige le versement de contributions volontaires suffisantes pendant la période de transition; et

Notant la résolution WHA14.27² de la Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé, dans laquelle celle-ci exprime notamment la conviction que la réussite du programme continuera à exiger le versement de contributions volontaires pour que l'on dispose de ressources supplémentaires permettant de poursuivre plus rapidement et plus largement l'exécution des opérations,

1. PREND ACTE du rapport;¹
2. EXPRIME ses remerciements aux donateurs;

¹ Documents EB28/21 et EB28/21 Add.1

² Actes off. Org. mond. Santé, 110, 11

